



Feuille de route numérique
Communauté de communes du
Liancourtois – la Vallée dorée

Notre communauté de communes connaît un développement important de ses compétences. Nous l'expérimentons au quotidien. Les crises sanitaire, économique et écologique ont mis en évidence la nécessité d'accélérer le processus de transformation numérique de nos services publics.

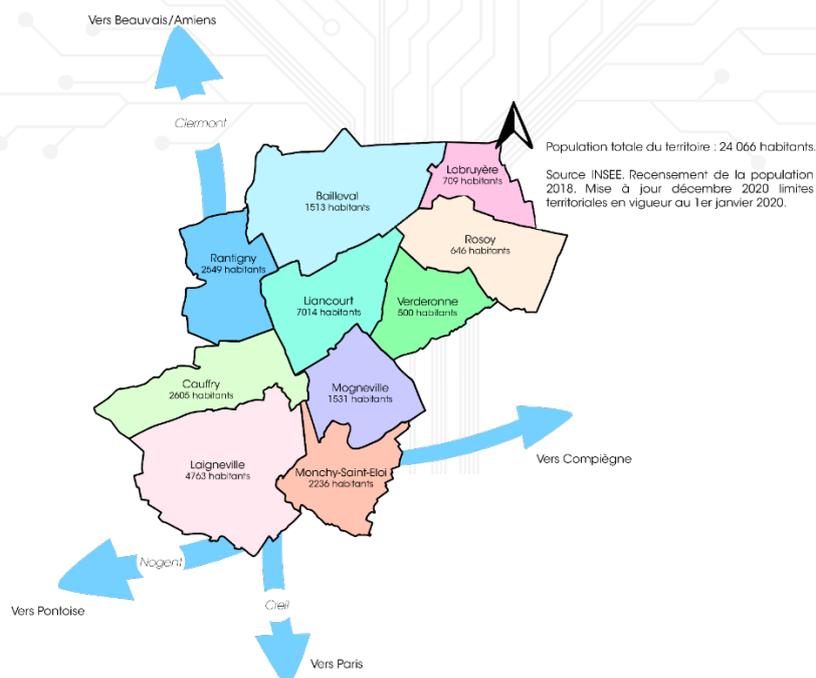
Cette transformation numérique nécessite des outils adaptés aux technologies actuelles, un accompagnement de nos différents publics, une mutation de nos outils de travail et une formation de nos agents.

Sujet transversal, elle concerne l'ensemble de nos compétences. Notre intercommunalité a, par ailleurs, déjà engagé un travail sur les thématiques suivantes : sensibilisation à la cybersécurité, réglementations sur la protection des données personnelles, accessibilité et compréhension des contenus numériques, sobriété numérique.

En parallèle du développement du numérique, il est nécessaire, nous le voyons, chaque jour, au sein de notre France Services, de placer l'utilisateur au cœur de nos actions afin de le sensibiliser et de l'accompagner. Actifs, demandeurs d'emploi, entrepreneurs, agriculteurs ... Tous nos publics sont concernés.

Présentation de la Communauté de communes du liancourtois – La Vallée dorée

Créée en 1963 et devenue Communauté de Communes en 2002, la Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée (CCLVD) se situe dans le département de l'Oise, en région Hauts-de-France, à 60km au Nord de Paris. Elle regroupe 10 communes : Bailleval, Cauffry, Labruyère, Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint-Éloi, Rantigny, Rosoy et Verderonne. Elle est limitrophe des Communautés de Communes du Clermontois, des Pays d'Oise et d'Halatte, Pierre-Sud-Oise et de la Communauté d'agglomération de Creil Sud Oise. La CCLVD compte un peu plus de 24 000 habitants.



Ses compétences :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage
- Collecte et gestion des déchets des ménages et déchets assimilés
- La gestion de l'eau potable, de l'assainissement, des eaux pluviales et l'entretien des fossés intercommunaux
- La Piscine la Vallée dorée (Liancourt) et le Parc Chédeville (Mogneville)
- Le transport des scolaires (maternelles et élémentaires) vers la Piscine et le Parc Chédeville
- Le très haut débit
- La contribution au financement des services départementaux d'incendie et de secours
- Elaboration, mise en oeuvre, suivi et révision de schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)
- Santé (construction d'une maison de santé intercommunale)
- Le Relais Petite Enfance
- France Services
- La Mobilité

Un service mutualisé

- L'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Un territoire rural et urbain

La Communauté de Communes du Liancourtois s'étend sur 46,26 km² et est un territoire « rural et urbain ».

Sa proximité avec la région parisienne, son cadre de vie, son accessibilité privilégiée à un réseau routier structurant à l'échelle régionale, et la présence de deux gares sur son territoire le rend particulièrement attractif.

La Communauté de communes du Liancourtois possède une densité de population assez élevée : 515 habitants par km², supérieure à celle de l'Oise (141,5 habitants par km²) et à celle des Hauts-de-France (189 habitants par km²) (INSEE, 2019). Cette densité de population assez importante peut en partie s'expliquer par la proximité du territoire avec Paris et avec les bassins d'emplois de Creil et Clermont.

La population active sur le territoire intercommunal est de 15 188 personnes avec un taux d'activité de 74%. Le taux d'emploi est de 65%. Le taux chômage s'élève quant à lui à 12,9% (INSEE, 2019).

Rappel des étapes de la démarche

Présentation de la démarche par la Région en Bureau des Maires le 15 novembre 2022.

Courrier adressé aux Maires actant le lancement de l'élaboration d'une feuille de route numérique et leur demandant de faire part, s'ils le souhaitent, de leurs projets en janvier 2023.

Réunion interne avec les services concernés : le 8 février 2023

Présentation des premières pistes d'actions en Bureau des Maires le 13 mars 2023

Présentation aux communes souhaitant s'engager dans la démarche : *Rantigny, Bailleval, Laigneville* ; le 30 mars 2023.

Présentation d'un pré-projet de feuille de route numérique à notre interlocuteur de la Région, le mercredi 31 mai 2023.

Une feuille de route numérique transversale et évolutive

I. DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE, ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS & MIEUX INFORMER SUR LES EQUIPEMENTS, LES SERVICES

1. Développer un portail cartographique pour valoriser le territoire

La responsable Data/SIG de la communauté de communes travaille sur la réalisation d'une cartographie multicouches. Cette cartographie sera à la fois un outil d'aide à la décision des élus et une source d'information pour les habitants. Elle s'articulera avec le portail régional geo2france.

Exemples de données intégrées : nombre d'assistants maternels, situation des bornes en apport volontaire, identification des tournées (comment les habitants sont collectés, quelles collectes : classique, préhension latérale), équipements municipaux et intercommunaux, producteurs locaux, voies douces, parkings existants sur le territoire, référencement des points d'accueil social, des accueils garderies, des artisans référencés RGE, des lieux touristiques (travail avec Oise Tourisme)

Cette cartographie sera mise en ligne sur la page d'accueil du site internet intercommunal. Un lien vers le site intercommunal pourra être intégré aux sites internet des communes afin de promouvoir cette cartographie.

Un plan de communication devra être défini afin d'informer les habitants actuels mais également les nouveaux habitants de l'existence de ces cartographies sur notre site internet. Nos communes, mais également les agences immobilières, notaires, bailleurs, le service urbanisme sont de potentiels relais auprès des nouveaux habitants. Le référencement de notre site internet (saisir « Liancourt » et arriver sur « Vallée dorée ») devra être amélioré.

Les communes de Bailleval, Labruyère, Rantigny, Rosoy, Verderonne et des communes extérieures mais limitrophes à notre territoire (Catenoy, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Nointel) souhaitent

promouvoir leurs chemins de randonnées et développer une application GPS sur cette thématique en lien avec notre cartographie.

Des informations et consignes sur la préservation de la biodiversité pourraient être accessibles. Le lien pourrait être fait avec l'Atlas de la Biodiversité Locale.

2. Développer une plateforme de Gestion de Relation des Usagers pour améliorer notre qualité d'accueil et la prise de rendez-vous en ligne

L'accueil général de la collectivité devant être réorganisé et modernisé prochainement, il est envisagé de développer une plateforme de Gestion de Relation des Usagers (ou CRM spécifique aux services publics) afin de rendre plus fluide, plus simple et plus qualitatif les relations entre les services de notre administration et les usagers (ex : mise en place de prise de rendez-vous en ligne, traçabilité et suivi des appels des usagers, visioconférence avec les usagers selon l'objet du rendez-vous ...).

Une mutualisation de cet outil pourrait être envisagée avec les communes qui le souhaitent afin de développer leur portail citoyens.

3. Favoriser l'inclusion numérique et l'accompagnement des publics en difficultés

Un accueil France Services a ouvert au sein même de la collectivité en 2021. Plus de 3000 accompagnements administratifs ont été effectués. L'objectif est d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives, numériques, sur des dossiers complexes lors de permanences dédiées. France services a développé des partenariats avec les bibliothèques du territoire mais également les collèges pour accompagner les parents dans la gestion d'Educonnect (pour les inscriptions en 6^{ème} par exemple). Des permanences dans les communes les plus éloignées mais aussi dans des résidences sociales sont à l'étude.

Des tablettes tactiles pourraient être déployées afin de donner accès aux principaux services publics (CAF, DGFIP, MSA, PREFECTURE, OISE MOBILITE ...) mais aussi à nos services (portail cartographique, plateforme de réservation piscine, Guichet urbanisme, services en ligne de l'eau E.A.U ...).

Les communes de Bailleval, Labruyère, Laigneville, Rantigny, Rosoy, Verderonne pourraient être intéressées afin d'accompagner certains de leurs habitants à mobilité réduite.

Sur la commune de Rantigny, une gare étant présente, un écran pourrait y être installé. Une démarche devra être entreprise auprès de la SNCF.

4. Création d'un tiers lieu (multifonctions) intercommunal

La création d'un tiers lieu est à l'étude sur le territoire. France-Service manque de place et de confidentialité au sein des locaux de la collectivité et les besoins sont nombreux pour *tous les publics*.

Celui-ci pourrait être de type maison citoyenne pour permettre aux familles de retrouver l'ensemble des services utiles à la vie quotidienne : France-services, Relais petite enfance, espace de coworking, ateliers de réparation intergénérationnels, salles de réunion pour les associations, lieux de médiation sociale, culturelle ...

L'achat d'équipements (ordinateurs, imprimante 3D, brodeuse numérique, minicut 2D, découpeuse vinyle etc.) sera à affiner en fonction du projet.

II. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Afin d'exercer pleinement sa compétence en matière de développement économique, la Vallée dorée souhaite se doter **d'un outil de suivi et de gestion de ses zones d'activités économiques**. Cet outil, couplé à une interface cartographique, permettra de suivre en temps réel l'état de nos zones d'activités (vacances, entreprises sur site, nombre de salarié, vocation de zone, contraintes administratives et environnementales ...). Il permettra également de mettre en place une stratégie de renouvellement de ces zones, voire de prospective afin de travailler sur la notion d'écologie industrielle.
2. **Mise en place d'un outil pour** permettre aux commerçants et artisans de (au minima) s'indexer sur les moteurs de recherche. Cet outil leur permettra d'être localisés et d'informer les habitants de leurs coordonnées, leurs horaires d'ouvertures, leurs produits.

III. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE EN MAÎTRISANT L'ÉNERGIE, L'EAU, LES DÉCHETS

1. Les déchets

Une étude est en cours sur les biodéchets et la mise en place d'une taxe incitative. Selon les options choisies, des investissements devront être réalisés :

- Acquisition d'un logiciel de gestion des déchets intégrant la gestion des stocks des conteneurs & des pièces détachées, un agenda pour la prise des rendez-vous (interventions techniques), l'intégration des caractérisations (contrôles des bacs), la facturation des usagers, la mise à disposition de tablettes pour les agents sur le terrain pour la saisie et la remontée d'informations.

- Puçage des bacs de déchets.

- Contrôle de la qualité du tri : Une société a développé un procédé de traitement d'images grâce à un capteur installé dans la benne. Ce procédé permet de remonter les erreurs de tri pour chaque bac collecté. L'objectif étant d'améliorer la qualité de notre tri.

2. L'eau

Compte-tenu des enjeux sur la gestion de l'eau, la mise en place d'un outil d'information sur la qualité de l'eau potable (complémentaire aux contrôles de l'ARS), et d'un outil sur le niveau des nappes phréatiques (capteurs)... devront être étudiés.

3. L'énergie

Mettre en place un outil de pilotage de l'énergie (électricité et chauffage) pour nos bâtiments publics. Une étude portera notamment sur une application en cours de développement pour et par les collectivités : USEDAROC.

IV. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE DE L'AGRICULTURE

Des actions pourront être développées dans le cadre de la mise en place d'une politique alimentaire territorial. L'accompagnement de producteurs locaux et le développement de circuits courts sur le territoire sont deux des actions possibles.

V. DÉMATÉRIALISER LES PROCÉDURES, LES SERVICES INTERCOMMUNAUX ET COMMUNAUX

1. Mise en place d'un Système d'Archivage Electronique :

L'archivage est obligatoire pour nos collectivités. L'archivage papier a atteint ses limites : manque de place, dématérialisation des documents administratifs ...

Nous souhaiterions mettre en place un Système d'Archivage Electronique. Ce projet nécessiterait le recrutement d'un archiviste. Ce poste pourrait être mutualisé avec les communes qui le souhaitent.

Le service RH sollicite également un archivage des dossiers des agents et des pièces les constituant.

2. Mise en place d'un coffre-fort numérique et d'une plateforme d'échanges interne :

Cette mise en place permettrait une dématérialisation des fiches de payes, des arrêtés, contrats, attestations de formation, trombinoscope ...)

La commune de Laigneville est intéressée par un dispositif du même type.

3. Acquisition d'un logiciel de digitalisation des recrutements type Applicant Tracking system, (ATS). Les recrutements sont un enjeu majeur pour les collectivités aujourd'hui qui peinent à attirer des candidats. L'objectif est d'améliorer notre visibilité, de perfectionner nos recrutements et d'automatiser des tâches répétitives et chronophages pour la DRH.

4. **Mise en place d'une plateforme pour le vote en ligne lors des conseils communautaires**, la possibilité de visioconférence ; cette mise en place nécessiterait l'adaptation de la salle du conseil communautaire.
5. **La commune de Bailleval envisage de dématérialiser la gestion de ses cimetières**. L'achat d'un logiciel est à l'étude. Il serait proposé à d'autres communes du territoire.
6. **Les communes de Bailleval, Laigneville, Rantigny sont intéressées par un outil de gestion à distance des plannings des salles polyvalentes et équipements municipaux**. Il serait intéressant d'y annexer un module de gestion des équipements techniques à mettre à disposition.
7. **Afin de renforcer la sécurité de nos installations informatiques, un audit sera diligenté**. Il permettra de mettre en place les mesures de correction proportionnées et d'inscrire la collectivité dans une logique d'amélioration continue.

